



**Equipe technique  
Mardi 8 novembre 2022**

**7<sup>E</sup> PDALHPD**

**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES**

**2019 - 2023**



CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

**GARD**



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

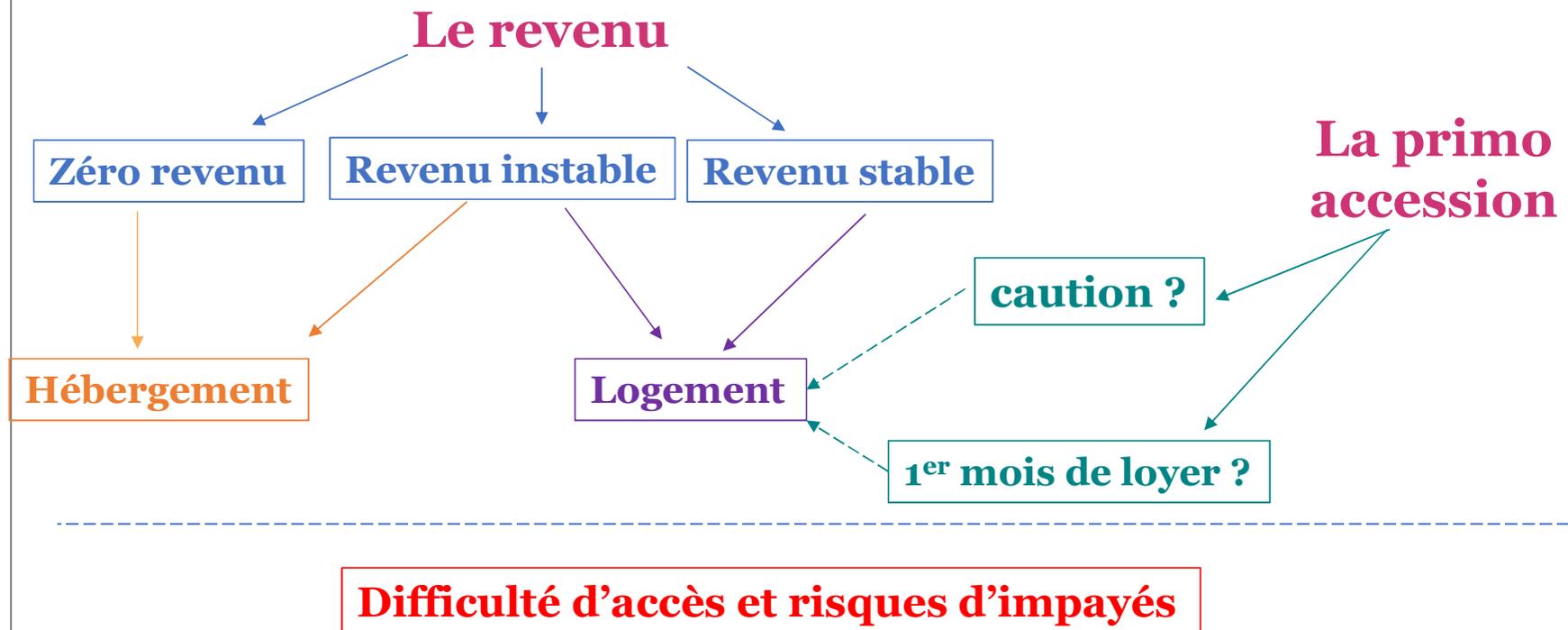
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Ordre du jour :**

- I. Présentation du Fonds Solidarité Jeunes (Un Toit Pour Tous)**
- II. Commission Inter-Partenariale Jeunes du Gard Rhodanien (CIPJ)**
- III. Les aides au logement pour les jeunes (Action Logement)**
- IV. Présentation de l'espace Habitat Jeunes (Résidence Montjardin)**



# Les enjeux de l'Habitat des jeunes



# I- Fonds Solidarité Jeunes





# LE FONDS SOLIDARITE JEUNES

---

UN TOIT POUR TOUS





## LE CONTEXTE

*Constats partagés des sociétés du groupe Habitat en Région*

L'accès au logement représente une **étape décisive du parcours d'autonomie des jeunes** pour :

- Poursuivre des études,
- Accéder à un emploi,
- Fonder un foyer,
- ou simplement répondre à un désir d'autonomie.

En France, l'âge de la décohabitation a peu évolué depuis 1990 (aux alentours de 23,5 ans). Toutefois, **la pérennité de cet accès à l'autonomie résidentielle s'est beaucoup dégradée**. La **baisse de la rotation dans le parc HLM, la baisse de la stabilité de l'emploi** sont notamment les raisons pour lesquelles les jeunes ont dû mal à accéder au logement.

Comme le souligne l'édition 2021 du rapport sur l'Etat du mal logement de la Fondation Abbé Pierre, la crise sanitaire débutée en 2020 a accentué cette situation :

*« Le nombre de personnes de plus de 25 ans contraintes, après une période de logement autonome, de revenir habiter chez leurs parents ou grands-parents faute de logement autonome, est passé de 282 000 à 338 000 (+ 20 %). »*

Constatant l'accueil en forte décroissance des jeunes dans le parc social, le Conseil social de l'Union Social de l'Habitat a produit un avis qui recommande notamment d'exercer une **vigilance spécialement active en faveur des jeunes en situation précaire**.

## LE CONTEXTE

*Constats partagés des sociétés du groupe Habitat en Région*

Les difficultés plus importantes du public jeune, à l'origine de la précarisation des situations, sont mises en évidence dans le **rapport sur le logement et la précarité des étudiants, des apprentis et des jeunes actifs**, publié par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, le 15 décembre 2021 :

- Les jeunes ont **un taux d'effort net consacré au logement deux fois supérieur à la population générale** :
  - **22% pour les 18-25 ans**
  - 18,5% pour les 25-29 ans, contre 10,3% pour la population générale.
- **Un jeune sur cinq entre 18 et 29 ans se situe aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.**

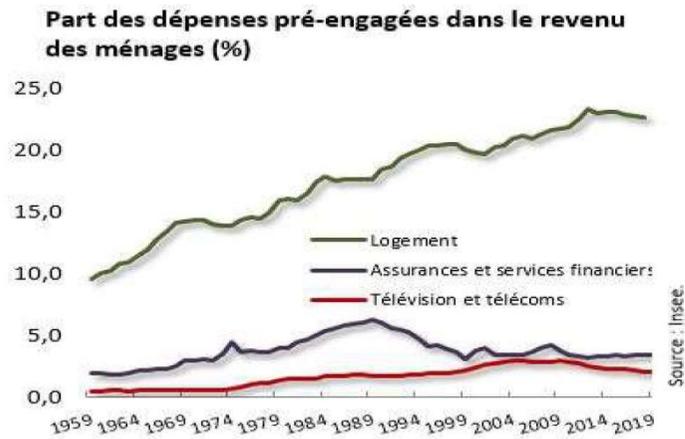
Direction Communication



## LE CONTEXTE

*Constats partagés des sociétés du groupe Habitat en Région*

Le logement représente le 1<sup>er</sup> poste de dépenses des jeunes et contribue de plus en plus à leur précarisation.



**Selon l'INSEE, l'évolution du taux d'effort a augmenté de façon constante et s'est alourdi d'environ 13% en 60 ans.**

## LE CONTEXTE

Au-delà de la précarité, la fragilité de certains locataires, dont notre public jeune fait parti, est un sujet de préoccupation.

**Dans un contexte sanitaire compliqué, Un toit pour tous a souhaité soutenir ses locataires les plus jeunes, dès leur entrée dans les lieux.**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble des locataires âgés de 18 à 25 ans se voient proposer le soutien du Fonds de Solidarité, créé par Un toit pour tous.**



Diré

## LE DISPOSITIF

### Objectifs :

Accorder à l'ensemble de nos jeunes une aide à l'installation sous forme d'une remise sur loyer allant de 250 à 400 euros (nouveau barème des remises du 2nd semestre).



Renforcer l'accompagnement social et sécuriser l'entrée dans les lieux des locataires jeunes fragilisés.



Créer une relation de proximité avec un référent social qui restera à disposition en cas de difficultés tout au long du parcours locatif.



## LE DISPOSITIF

### Conditions d'octroi :

- Être locataire âgé de 18 à 25 ans,
- Sans conditions de ressources (aucun plafond),
- Assurer sa présence **au rendez-vous proposé**,
- Avoir accompli toutes les démarches pour honorer l'ensemble de ses obligations de locataire entrant : souscription assurance MRH, ouverture des droits APL et dépôt de garantie réglé ou pris en charge (FSL, Locapass...).

Chaque locataire se voit proposer une rencontre par la conseillère social rattachée à son secteur d'habitation. Ce moment d'échanges privilégié doit être l'occasion de nouer une relation de confiance et de déceler les fragilités socio-économiques.



## LE DISPOSITIF

### Le montant de la remise sur loyer accordée

Afin de soutenir les jeunes en activité, au même titre que ceux pouvant se trouver dans des situations plus précaires, le montant de la remise est **calculé en fonction du taux d'effort et du reste à vivre.**

**Objectif :** opter pour un mode de calcul équitable et valoriser les efforts d'insertion

<b>Aide socle</b>  100 euros	  +	<b>Première majoration</b> <b>Taux effort*</b>		  +	<b>Deuxième majoration</b> <b>Reste à vivre /UC/jour**</b>	
		0 -10 %	50 €		Inf. à 20 €	150 €
		11-21 %	100 €		Sup. à 21 €	100€
		22-33 %	150€			

\* Taux effort défini à partir du loyer résiduel

UC = unité de consommation

\*\*  $[(\text{ressources du foyer-loyer résiduel})/\text{UC}]/30$

1 UC pour le premier adulte du foyer

ressources considérées hors allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), et hors prestation de Compensation du Handicap (PCH).

0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus

0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans

## LE DISPOSITIF

### Traitement de la demande d'aide et décisions

Les dossiers instruits sont étudiés lors d'une commission qui se réunit environ 1 fois par mois. Elle est composée comme suit :

- Le Directeur Général d'Un toit pour tous,
- La Directrice du Contentieux,
- Un·e Directeur·ice d'Agence,
- La Responsable du Service Social.

**La commission du Fonds de Solidarité est susceptible d'ajourner un dossier ou d'accorder une remise en déblocage différé, notamment si l'ensemble des droits ne sont pas ouverts, si une dette reste à résorber ou que des éléments administratifs doivent être mis à jour.**

**Ce type de décision doit favoriser le maintien du lien entre la conseillère sociale et le locataire.**



## QUELQUES CHIFFRES

Au 1<sup>er</sup> semestre 2022

44 logements attribués à un jeune âgé entre 18 et 25 ans au cours du 1er semestre 2022.  
L'âge moyen des locataires logés sur cette période est de 23 ans.

### Composition familiale



31%

Personne seule



20%

Famille  
monoparentale

31%



Couple sans  
enfant(s)

18%



Couple avec  
enfant(s)

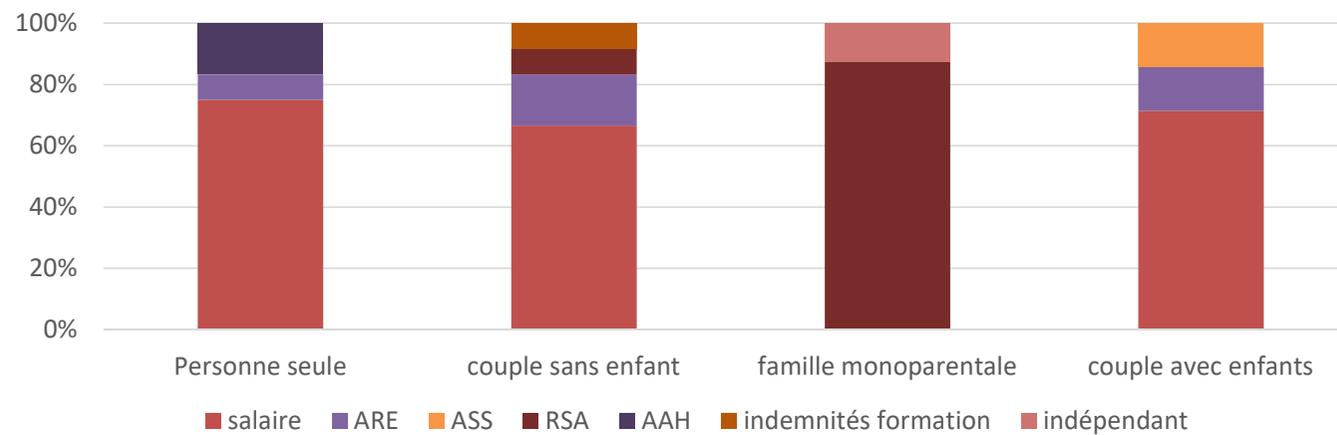


## QUELQUES CHIFFRES

88% des familles monoparentales logées sont bénéficiaires du RSA.

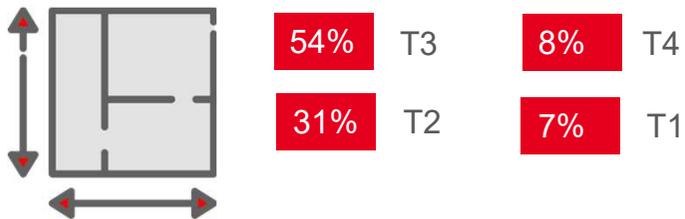
Après les couples avec enfants, les personnes seules sont celles présentant le meilleur taux d'insertion professionnelle, parmi les jeunes de 25 ans et moins.

### Nature des revenus selon la composition des foyers



## QUELQUES CHIFFRES

### Typologie des logements attribués



Ouverture de droit à l'Aide  
Personnalisée au Logement

**48% bénéficiaires de l'APL**



## QUELQUES CHIFFRES

### Traitement de la demande d'aide et décisions

Bien que le reste à vivre soit supérieur ou égal à 21€/personne/jour pour la majorité des foyers, la part des ressources consacrée au paiement du loyer et des charges se situe dans la fourchette la plus haute pour 46% des jeunes logés.

### Répartition des foyers selon le taux d'effort

13% De 0 à 10%

41% De 11 à 20%

46% De 21 à 33%

### Répartition des foyers en fonction du montant du reste à vivre (par UC et par jour).

77%  $\geq$  à 21€

23%  $\leq$  à 20€



## CONCLUSION

**Notre objectif : accompagner vers l'autonomie en sécurisant le parcours locatif**

Nos actions sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 :

- Remise de loyer accordée de 200€ en moyenne,
- Quatre foyers dont la situation a été évaluée fragile se sont vus proposer un accompagnement social,
- Intervention de nos conseillères sociales qui restent référentes des jeunes en cas de difficultés socio-économiques ultérieures.



Equipe Technique  
8 novembre 2022

# Vos questions

7<sup>È</sup> PDALHPD

PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

GARD



PRÉFÈTE  
DU GARD

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## **II-Commission Inter-Partenariale Jeunes du Gard Rhodanien (CIPJ)**



## La composition de la CIPJ

### Les membres permanents :

- Les services du Département : Le Service Social Territorial, l'Aide Sociale à l'Enfance et le Service Territorial d'Insertion.
- La Mission Locale Jeunes.
- Les CCAS de Bagnols sur Cèze et de Pont Saint Esprit.
- Le service de Prévention Spécialisée de l'association Riposte.
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- L'association Pluriel.
- Le CPEAG
- ANPAA



## Le fonctionnement de la CIPJ

- La commission se réunit une fois par mois
- Un bilan est organisé une fois par an.
- Elle est animée par le Service Social Territorial.
- Elle est composée de membres permanents et de partenaires.
- Tout professionnel en charge de l'accompagnement des jeunes peut saisir et assister à la commission après avoir obtenu l'accord du jeune.



## Les objectifs

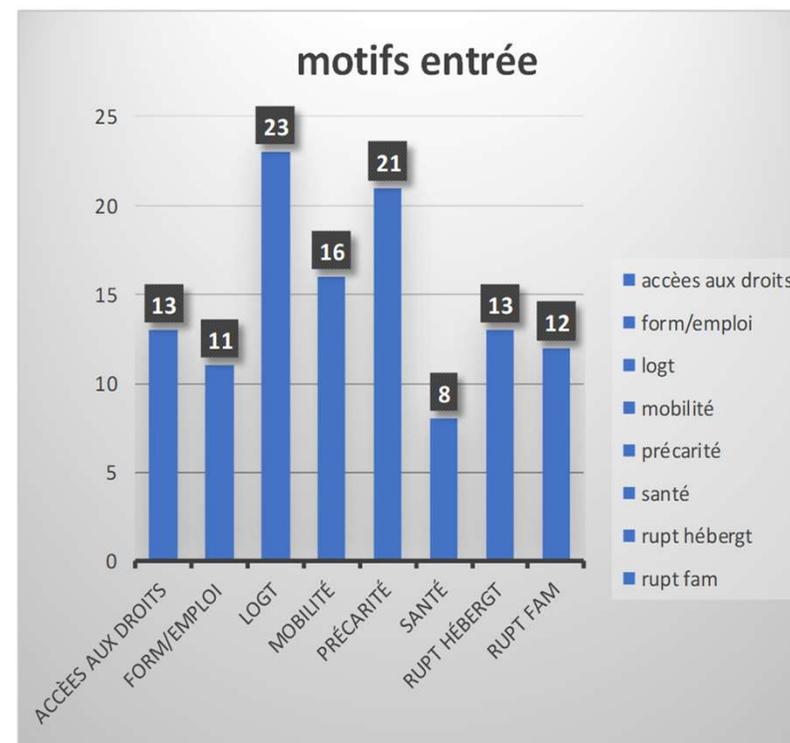
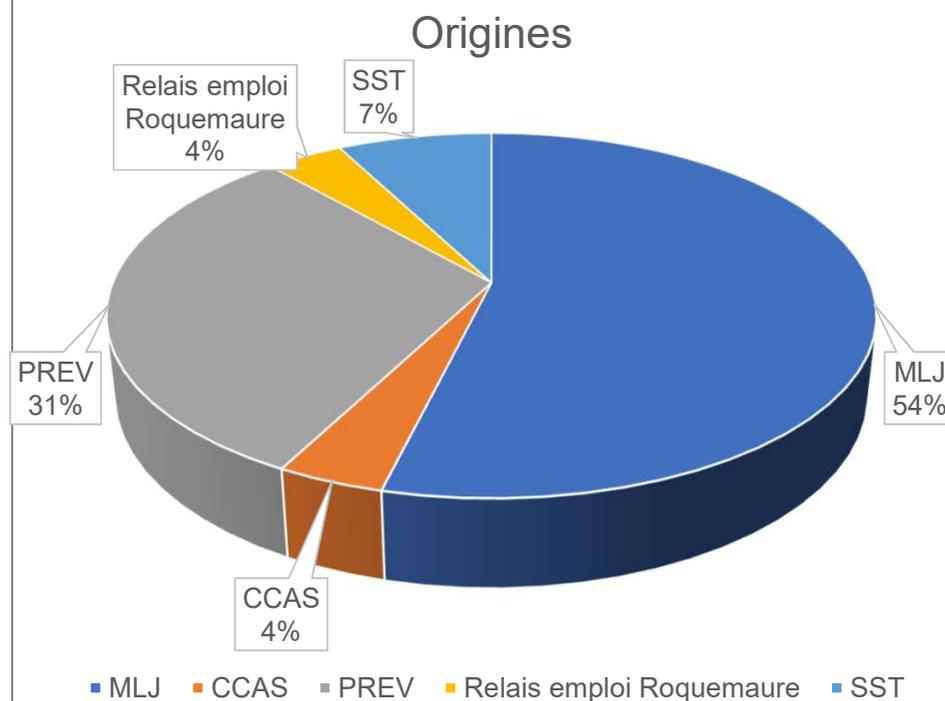
- Consolider, sécuriser et optimiser les parcours d'insertion socio - professionnelle des jeunes.
- Réinscrire le parcours du jeune dans le droit commun.
- Articuler et/ou mutualiser les offres de services du Conseil Départemental et des partenaires du territoire pour le public 16 – 25 ans.
- Donner un avis technique en vue de la décision des aides financières pour des projets (aide à l'autonomie, formation, logement ...).
- Mener une réflexion partenariale sur l'analyse des besoins et des réponses possibles en matière d'insertion du public jeune.



# **Bilan quantitatif 2020 et 2021**



# Origines et motifs de prescriptions en 2020 et 2021



**En 2020 et 2021, plus de 88% des jeunes dont la situation a été suivie dans le cadre de la CIPJ avaient pour motif d'entrée le « logement et l'hébergement »**

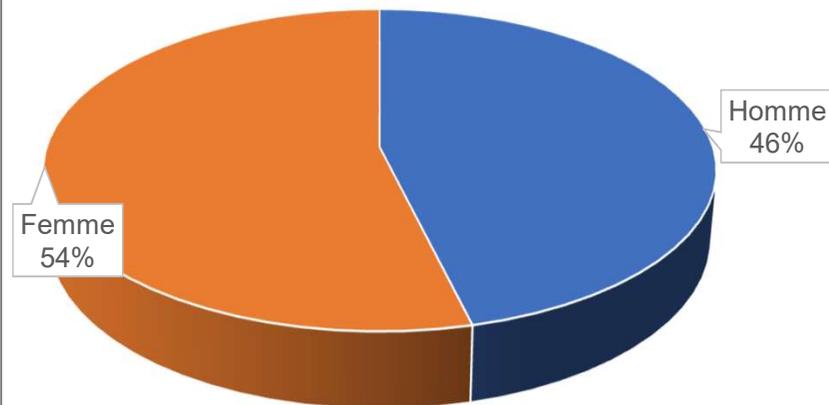
Cela concerne toutes les questions relatives à l'habitat, aussi bien l'accès à un logement autonome, l'accès à un hébergement soit individuel, soit collectif, ou encore les problématiques liées à un logement (dette de loyers, impayés énergies).

**Dans cette thématique, l'atteinte des objectifs se réalise par l'intermédiaire :**

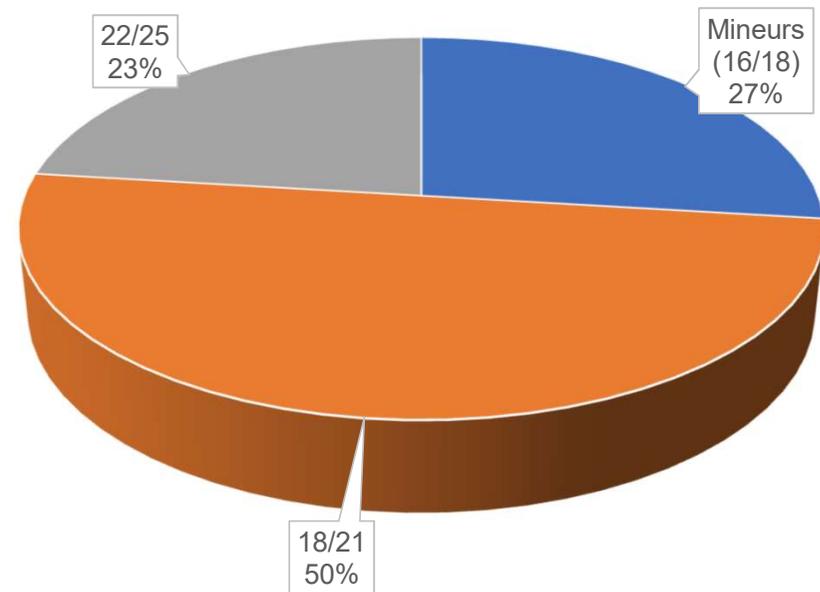
- d'un accompagnement par un partenaire pour l'accès à un hébergement collectif ( avec l'association Riposte par exemple),
- d'un accompagnement pour un accès à un logement autonome (accompagnement social ou ASLL),
- d'un accompagnement social pour la maîtrise des frais liés au logement (par un travailleur social ou une CESF du SST), comme les dépenses d'énergie, des retards de loyers...



## Sexe et âge en 2020 et 2021



■ Homme ■ Femme

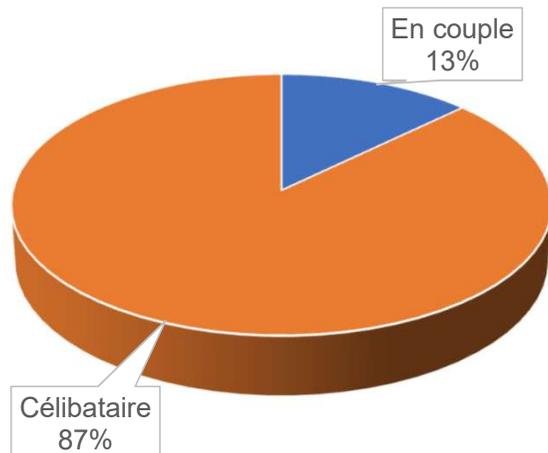


■ Mineurs (16/18) ■ 18/21 ■ 22/25

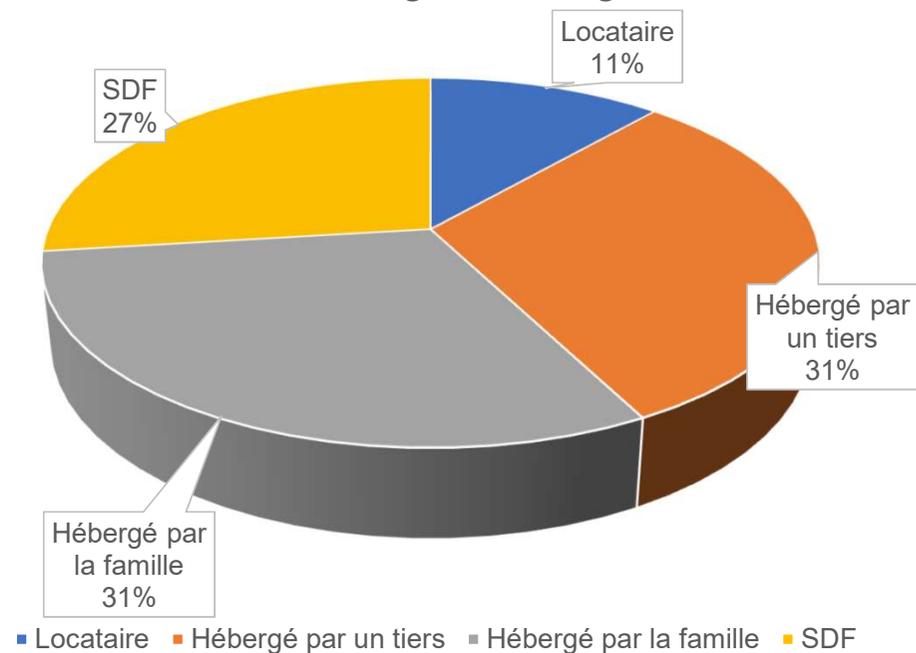


# Situation familiale et au regard du logement en 2020 et 2021

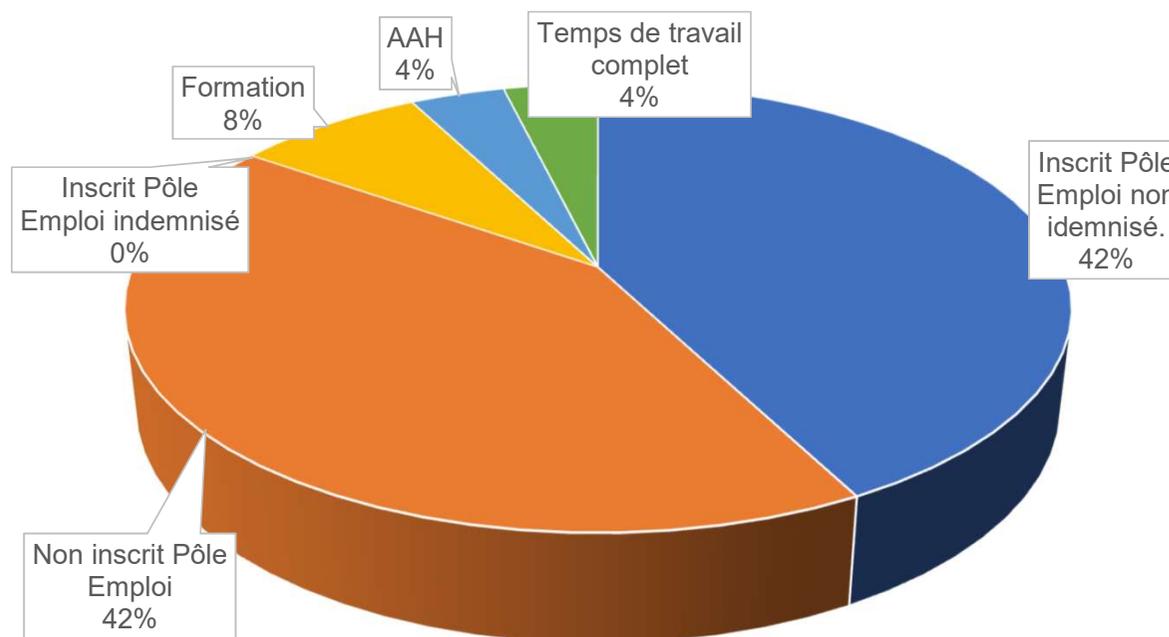
Situation familiale



Situation au regard du logement



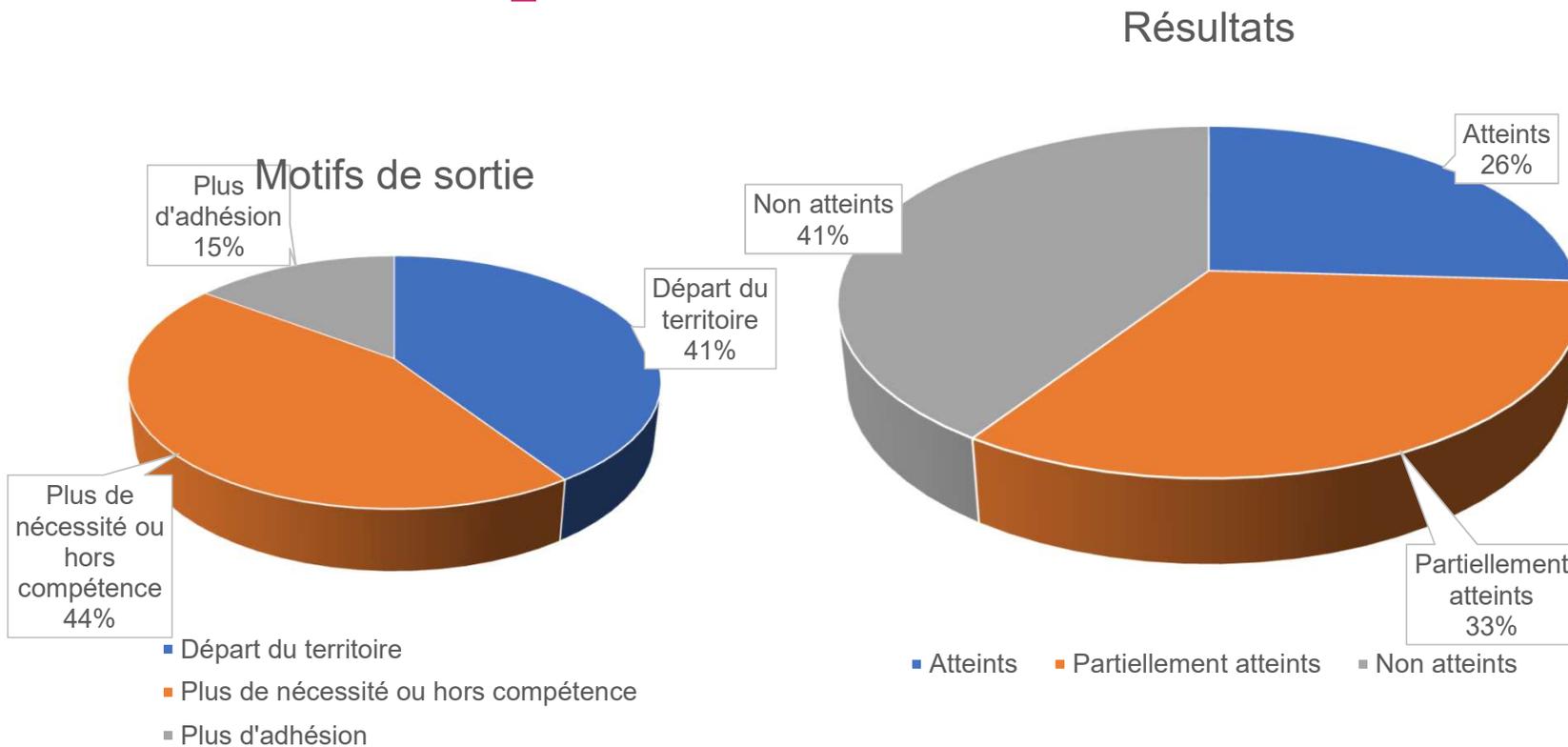
# Situation professionnelle en 2020 et 2021



- Inscrit Pôle Emploi non indemnifié.
- Inscrit Pôle Emploi indemnifié
- AAH
- Non inscrit Pôle Emploi
- Formation
- Temps de travail complet



# Les motifs de sortie et les résultats pour 2020 et 2021



# Bilan Qualitatif et Perspectives 2022



## La plus-value de la CIPJ

➤ **Meilleure** connaissance des partenaires et du territoire et une meilleure articulation.

➤ **Identification** de personnes ressources.

➤ **Prise en charge** globale du jeune avec un discours commun.

**Rester** vigilant quant à la philosophie de la CIPJ

➤ **Cette commission contribue à faire évoluer les représentations**



Equipe Technique  
8 novembre 2022

# Vos questions

# 7<sup>E</sup> PDALHPD

**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES**

**2019 - 2023**



CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

**GARD**



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# III – Les aides au logement pour les jeunes

Je suis > **Salarié** Entreprise Bailleur Partenaire Collectivité

Qui sommes-nous ? Nous rejoindre Groupe Action Logement

ActionLogement 

MON PROJET PRODUITS & SOLUTIONS

 Aide et contact  Suivre mon dossier



## Les aides au logement



### Garantie Visale

VISALE est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement.

[En savoir +](#)



### L'AVANCE LOCA-PASS®

Emménager génère des dépenses. L'AVANCE LOCA-PASS® propose d'alléger les locataires de certains frais en prenant en charge le versement du dépôt de garantie.

[En savoir +](#)



### L'AIDE MOBILI-PASS®

Une opportunité professionnelle dans une autre région ? Emménagez sereinement grâce à L'AIDE MOBILI-PASS®, une subvention qui permet de financer certains frais liés à votre mobilité géographique.

[En savoir +](#)



Equipe Technique  
8 novembre 2022

# Vos questions

7<sup>E</sup> PDALHPD

PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

GARD



PRÉFÈTE  
DU GARD

Liberté  
Égalité  
Fraternité





Résidence  
MONJARDIN



# Qu'est-ce que concrètement l'Espace Habitat jeunes ?



Mis en place depuis 2013, l'Espace Habitat Jeunes est un lieu ressource sur le territoire Nîmois pour les jeunes entre

16 et 30 ans !

Situé au cœur du centre-ville de Nîmes, il met à disposition pour les jeunes un certain nombre d'éléments :

- Un professionnel à l'écoute et formé sur les questions liées à un logement
- Un espace informatique (4 postes dont 1 pour personne à mobilité réduite)
- Une documentation riche et variée à consulter sur place ou à emporter
- Des horaires adaptés au public



# Missions

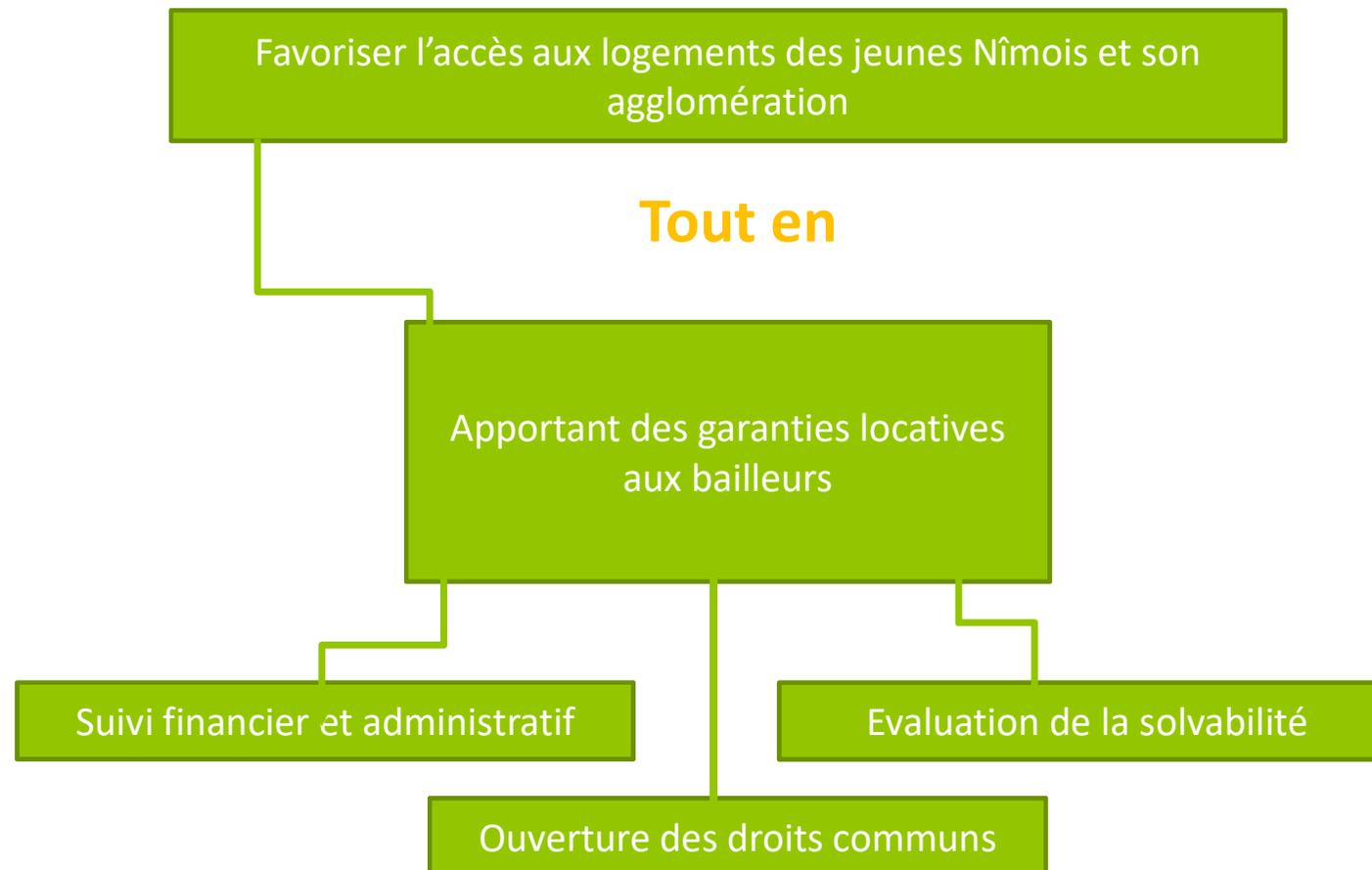


- Accueillir, informer et orienter les jeunes en fonction de leurs demandes
- Aider les jeunes à accéder au logement en les préparant aux questions de savoir habiter et d'acquisition d'un logement
- Conduire à une autonomie en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle par le biais d'un accès à un logement
- Effectuer des ouvertures de droits liés au domaine du logement



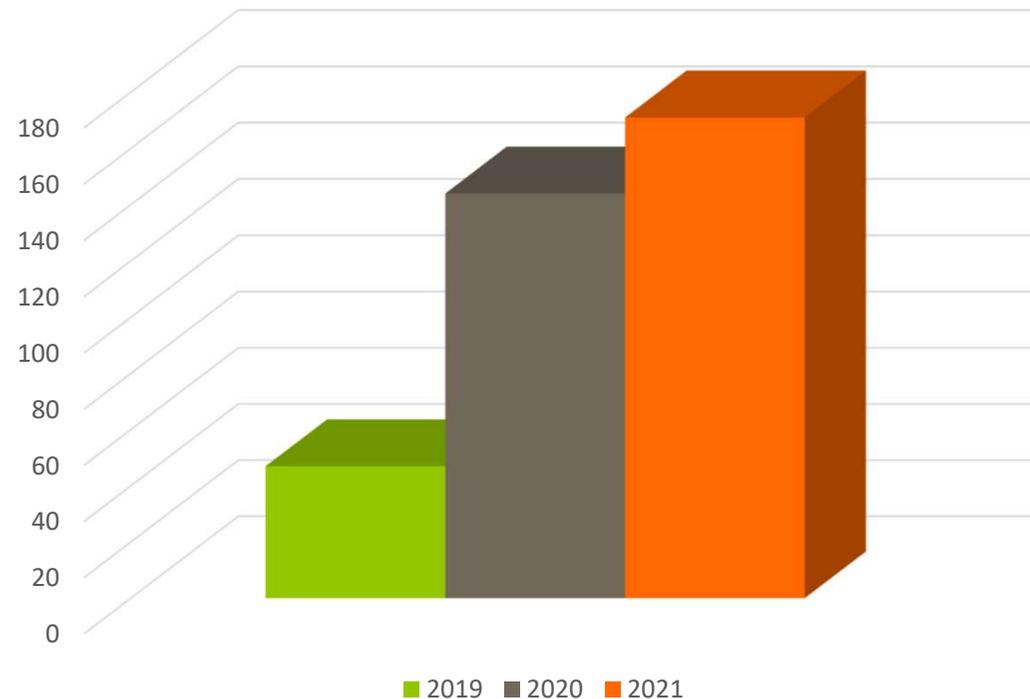


## Pour résumer



# Quelques données

Personnes suivis dans une démarche d'accès à une solution d'hébergement ou d'accès à un logement :



# Comment agissons-nous au quotidien avec les jeunes ?

## Domaines d'interventions

L'espace habitat jeunes intervient dans trois domaines principaux :

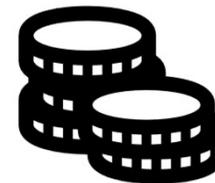
- Le budget
- L'administratif / aides financières
- Le logement



# Le budget

**Le budget apparaît comme le point principal d'accès à un logement autonome**

- Etablissement du budget à l'entrée dans le logement
- Apprentissage de la gestion d'un budget
- Utilisation d'outils spécifiques au budget



# Les aides financières et administratives mises en place avec les jeunes

## Les plus utilisés :

- Aide Personnalisée au Logement (**APL**)
- Garantie Visale (**Action Logement**)
- Avance Loca-Pass (**Action Logement**)
- Aide Mobili-Pass (**Action Logement**)
- Fonds de Solidarité au Logement (**FSL**)

# Quelques données

## Pour l'année 2021

- 36 demandes **APL**
- 121 demandes de **Garantie Visale**
- 4 dossiers **FSL**
- 7 dossiers **Loca – Pass**
  
- L'**EHJ** à également permis pendant cette année d'accompagner les jeunes dans des démarches de demande de logement social, d'ASLL et de Mobili-jeunes

# Le logement

Nous établissons **avec les jeunes** des projets logements correspondant à leur situation actuelle

**EN RESULTE**

Des accompagnements  
vers des logements  
autonomes



Des orientations vers  
nos résidences



## L'espace Habitat Jeunes c'est aussi ... Des recherches de logements autonomes !

En ce qui concerne, la recherche d'un logement autonome, nous effectuons un travail de démarchage auprès des agences immobilières, des bailleurs sociaux et des propriétaires de logement privé sur le territoire Nîmois

### Quelques données

- **Période** : 2021

**63** personnes ont intégrées un logement autonome



# La résidence Gaston Doumergue

- **Localisation** : 950 avenue du Maréchal Juin, Nîmes
- **Capacité d'accueil** : Dispose de 75 appartements pour 103 lits, répartis en 61 T1 individuels et 14 chambres triples
- **Spécificité** : Elle est en capacité d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans, en mode séquentiel (à la semaine) ou en mode permanent (location au mois)
- **Public visé** : 16 – 25 ans



# La résidence des Greffes

- **Localisation** : 11 rue des Greffes, Nîmes
- **Capacité d'accueil** : 9 appartements (3 studios, 3 T1 et 3 duplex) et se situe au cœur de l'Ecusson dans une rue piétonne
- **Spécificité** : La Résidence des Greffes comme la Résidence l'Aparté propose des logements dit en « semi autonomie ». Les jeunes peuvent ainsi développer leur indépendance, tout en continuant d'être accompagnés par les travailleurs sociaux de l'association
- **Public visé** : 16 – 30 ans

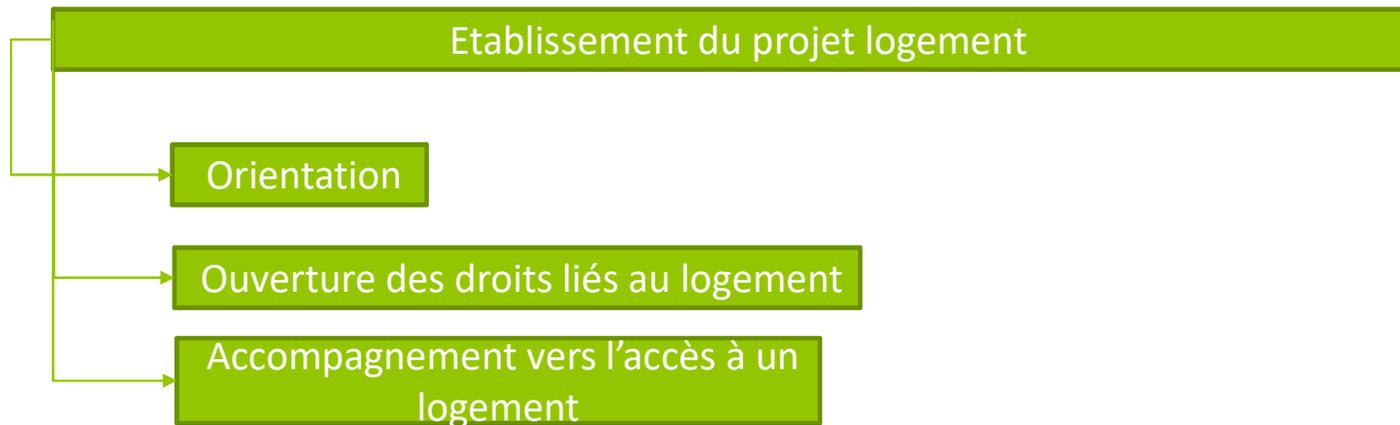


## Personnes âgées entre 16 et 30 ans, toutes situations professionnelles



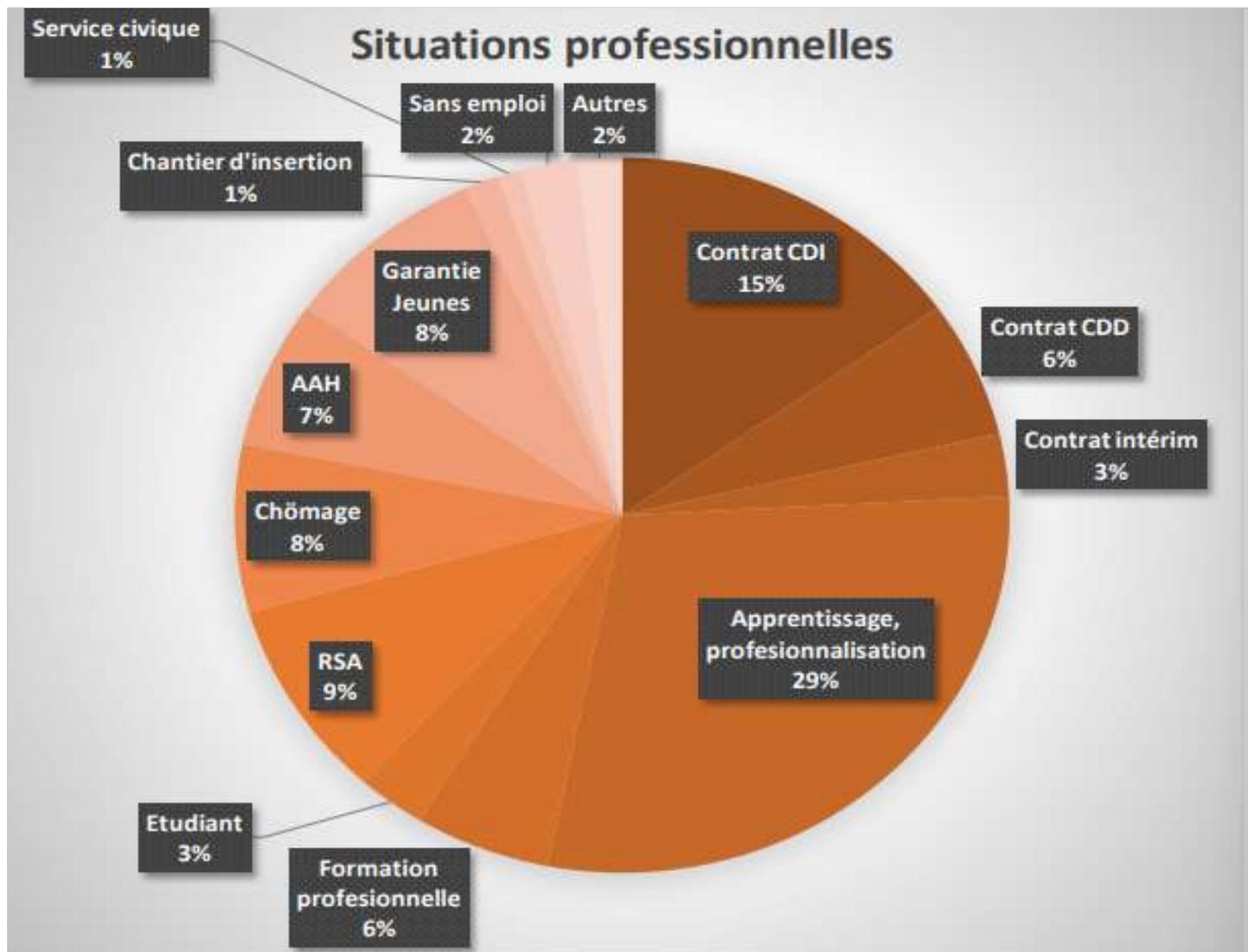
Passage devant l'EHJ	Orientation travailleurs sociaux	Internet	Bouche à oreilles
26	117	28	40
12 %	56 %	13 %	19 %

Foyers Jeunes Travailleurs (FJT)	42	36 %
Mission Locale	18	15 %
MECS (Samuel Vincent, COSTE)	18	15 %
Structure d'accueil d'urgence (115, ADEJO, ESPELIDO)	4	3 %
PAEI ( Point d'accueil d'écoute et d'information)	3	3 %
Assistante sociale de secteur	24	21 %
Autres	8	7 %
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>100%</b>



# Pour finir,

- **397** passages en **2021**
- **67 %** d'hommes pour **33 %** de femmes
- Situations professionnelles 
- **50 %** des jeunes sont âgés entre **16 et 20 ans**
- **56 %** des orientations s'effectuent de la part de nos partenaires
- **1849** recherches de notre établissement sur internet et **234** actions via le site internet
- [Bilan activité 2021](#)



# Contact

Alexia CASAGRANDE

Conseillère à l'Esace Habitat Jeunes de Nîmes

04.66.40.16.43

06.95.41.30.50

[ehjmonjardin@gmail.com](mailto:ehjmonjardin@gmail.com)



Equipe Technique  
8 novembre 2022

# Vos questions

7<sup>E</sup> PDALHPD

PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

GARD



PRÉFÈTE  
DU GARD

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Equipe Technique  
8 novembre 2022

**Merci**  
**Rendez-vous en 2023**  
**pour une nouvelle équipe technique**

CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

**GARD**



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**7<sup>E</sup> PDALHPD**

**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES**

**2019 - 2023**

